

## Termes de référence du Concours / Règlement du Concours

### « La fabrication numérique pour le développement durable dans les pays du sud »

#### **Article 1 : Associations organisatrices**

Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et l'association étudiante du Réseau d'Excellence des Sciences de l'Ingénieur de la Francophonie EtuRESCIF« les organisateurs » organise un jeu concours international dénommé « **Concours de fabrication numérique – Yaoundé 2019 : “ La fabrication numérique pour le développement durable dans les pays du sud”** » (appelé ci-après « Concours »)

#### **Article 2 : Description du concours**

Le concours est organisé en vue de promouvoir la recherche et les innovations en sciences et technologie pour résoudre des problèmes liés au développement durable dans les pays du sud.

Ce Concours est organisé par l'AUF et EtuRESCIF dans le cadre de la promotion scientifique de l'Afrique. Le concours à vocation internationale s'adresse aux étudiants issus des établissements membres d'EtuRESCIF. Si au 31 Décembre 2018, lors de la phase de pré-inscription, un nombre jugé insuffisant par les membres organisateurs d'équipe ce sont pré-inscrites, le concours sera ouvert à l'ensemble des écoles membres de l'AUF.

Un « candidat » au Concours est un membre d'un groupe de 2 à 4 personnes (appelé ci-après « équipe ») entamant la procédure d'inscription au Concours sur le site web du Concours (appelé ci-après le « Site »). Un candidat inscrit est appelé «Participant». Un candidat sera informé de son statut de Participant après validation de sa candidature.

Les candidats devront soumettre un projet (ci-après dénommé le «Prototype») décrivant les caractéristiques d'un dispositif innovant qu'ils souhaitent proposer dans le cadre du Concours. Par dispositif, il convient de comprendre toute technologie hardware (pouvant comporter du software) apportant une solution pour le développement durable dans les pays du sud sous la forme de :

- Recyclage
- Energie renouvelable
- Eau
- Santé
- Agriculture durable
- Sécurité alimentaire et nutrition

- Etc...

Un candidat doit soumettre une demande en utilisant un formulaire disponible sur le Site comprenant :

1. Le nom du projet et de tous les membres de l'équipe. Une équipe doit également donner le nom du chef d'équipe à qui les correspondances doivent être adressées.

Un candidat doit télécharger un seul fichier compressé contenant

2. Un rapport décrivant le Prototype, précisant les innovations technologiques utilisées, le problème résolu, la solution apportée, le business plan/model.
3. les photocopies des pièces d'identité
4. Un justificatif d'appartenance à une institution le cas échéant
5. un engagement sur l'honneur à suivre un programme d'accompagnement de 02 à 03 mois au sein d'Ongola Fablab. L'accompagnement consiste à un soutien technique, logistique (commande de matériel, ect..) ainsi que l'apport de compétences.

En particulier, le rapport des candidats devrait répondre aux questions suivantes sur leur Prototype

1. Critères de nouveauté S&T : Quelles innovations ont été introduites dans le Prototype ?
2. Critère environnemental et de développement durable : A quels enjeux environnementaux ou de développement durable le Prototype apporte-t-il une réponse ?
3. Critère social et économique : À quel problème de société le projet apporte-t-il une réponse? Qui pourrait être intéressé par le projet?
4. Critère d'impact sur la recherche : Quel domaine de recherche pourrait bénéficier de la S&T développée dans le projet?
5. Critère pédagogique : Est-il possible de produire une version simplifiée du dispositif (avec un équipement ou matériel peu coûteux que l'on pourrait trouver sur les marchés locaux) pour des sessions de formation dans d'autres laboratoires ou lycées? Si oui, développer.

Des points bonus seront accordés aux Prototypes qui

1. sont construits avec du matériel trouvé localement ou de récupération ;
2. lors de leur production, sont d'un impact minimal ou positif sur l'environnement
3. sont faciles à reproduire, à entretenir et à réparer
4. sont "open-source"

Le candidat doit souligner ces caractéristiques dans son rapport. Les candidats doivent clairement mettre l'accent sur le principe, les enjeux et les vecteurs de développement durable de leur Prototype.

Le Concours vise donc à stimuler les innovations et les nouvelles technologies pour le développement durable avec un impact à court ou moyen terme sur la société. Il intègre également une composante pédagogique sous-jacente (point 5 ci-dessus) en facilitant l'insertion de ces projets S&T dans la société via, par exemple, les lycées.

Aucune donnée privée ne devrait être contenue dans le Prototype soumis. Les candidats et les Participants s'engagent à ne transmettre que des Prototypes (ou projet de prototype) composés d'informations et/ou d'éléments pour lesquels ils ont des droits d'exploitation.

Un jury international (appelé ci-après «le jury») composé d'experts scientifiques en robotique, développement durable, physique expérimentale, électromécanique, énergie renouvelable, traitement de l'eau, recyclage, informatique et science des matériaux, et choisi par EtuRESCIF présélectionnera dix (10) projets parmi lesquels seront attribués à la fin du Concours.

- un 1er prix: une somme de 500 euros et un séjour de recherche d'un coût maximal de 2500 euros à Ongola Fablab – Yaoundé
- un 2ème prix: une somme de 500 euros et un séjour de recherche d'un coût maximal de 2500 euros à Ongola Fablab – Yaoundé

Le CNF (Campus Numérique Francophone) de concert avec le jury du Concours, sélectionné par EtuRESCIF, sélectionnera sur la base des critères cités ci-haut les 2 projets qui recevront un accompagnement au sein de son Fablab « Ongola Fablab ».

### **Article 3 : Définition du calendrier**

Le concours se déroulera selon le calendrier suivant :

- 1<sup>er</sup> Novembre 2018 : annonce et lancement du concours
- 31 Décembre 2018 : Fin des pré-inscription obligatoire sur le site web du Concours **(Etape 1)**
- 28 Février 2019: fin de dépôt des dossiers **(Etape 2)**
- 20 Mars 2019 pré-sélection des candidatures par le jury du Concours **(Etape 3)**
- 10 Mai 2019 sélection des candidatures par le jury du Concours et 2 membres du CNF (Campus Numérique Francophone) **(Etape 4)**
- 1<sup>er</sup> Juin au 31 Août 2019 Accompagnement des projets par Ongola Fablab (date à déterminer avec les organisateurs du Concours, entre 02 et 03 mois) **(Etape 5)**

- **Etape 1** : Pré-inscription obligatoire sur le site web de l'équipe participante. Le chef d'équipe doit inscrire le nom du projet, les participants, ainsi qu'un texte expliquant l'idée du projet. Les informations inscrites lors de cette pré-inscription peuvent être modifiées après le 31 Décembre 2018.
- **Etape 2** : Inscription des candidats et soumission des prototypes ou projets de prototype (du 01<sup>er</sup> décembre 2018 au 28 Février 2019)

L'inscription au Concours est ouverte à toute équipe répondant aux critères énumérés ci-haut. Les candidats peuvent s'inscrire sur le site internet suivant : (**Site à renseigner**) (ci-après dénommé le "Site"). Les ORGANISATEURS se réserve le droit d'accepter d'autres candidatures jusqu'au 15 Mars 2019 si le nombre de celles-ci est inférieur à 10. Au-delà de cette date limite, aucune autre candidature ne pourra être prise en compte. Les candidats soumettront leur projet en remplissant le formulaire disponible en ligne et chargeront des documents concernant leur projet. Après avoir soumis leur candidature, les candidats recevront une confirmation de leur statut de Participants.

- **Etape 3** : Présélection de 10 prototypes demi-finaliste (du 28 Février au 20 Mars 2019)

Tous les Prototypes seront évalués conformément aux critères énumérés précédemment et les 10 meilleurs projets seront sélectionnés par le jury. Les 10 porteurs de projets sélectionnés dénommés ci-après « demi-finalistes » recevront des commentaires utiles des experts du jury et seront retenus pour l'étape 3 du Concours. Les demi-finalistes seront informés par e-mail et/ou par téléphone et sur le Site.

- **Etape 4** : Sélection des 02 prototypes vainqueurs et remise des prix (du 20 Mars au 10 Mai 2019)

Les Participants retenus à l'étape 3 seront invités à passer à l'étape 4 du Concours.

Du 20 Mars au 20 Avril en utilisant le premier rapport du jury sur leur Prototype, les 10 demi-finalistes pourront améliorer leur Prototype ou projet de prototype et le soumettre à nouveau pour réévaluation.

Un nouveau rapport contenant les améliorations clés doit être soumis de nouveau sur le Site. De plus, les demi-finalistes devront, le cas échéant soumettre une vidéo montrant le fonctionnement de leur Prototype.

Du 21 Avril au 9 Mai, réévaluation de la nouvelle version du Prototype des demi-finalistes.

10 Mai 2019, annonce des finalistes : 2 Prototypes seront sélectionnés pour poursuivre le Concours. Les Participants retenus sont appelés ci-après «finalistes» et leur nombre est maintenant fixé à 2. Ce nombre peut changer en fonction du nombre de Participants, de la qualité des Prototypes, et est à la seule discrétion des ORGANISATEURS. Les finalistes seront informés de leur sélection par le jury par email et/ou par téléphone et sur le Site.

Les Participants seront informés qu'une présentation d'eux-mêmes et de leurs réalisations apparaîtra sur le Site, ce qu'ils acceptent expressément. Ils pourront être amenés à présenter

leur projet dans un événement scientifique, Expo-sciences, dans les conditions définies par les ORGANISATEURS.

- **Etape 4** : Séjour de recherche à Ongola Fablab

Après la sélection des « finalistes », ils recevront le contact d'Ongola Fablab pour la maturation de leur prototype. Le séjour de recherche sera en partie pris en charge par EtuRESCIF : frais de visa, frais de transport, frais d'hébergement et de subsistance). Une assistance aussi sera fournie et prendra plusieurs formes, l'envoi de lettres de recommandation, et des conseils sur les procédures de visa si nécessaire. Une fois les documents de voyage rassemblés, l'AUF par l'entremise du CNF de Yaoundé aidera à réserver le vol et l'hébergement pour le séjour des « finalistes ». Les frais de subsistance seront envoyés autour de la date d'arrivée des lauréats au Cameroun.

#### **Article 4 : Condition de participation**

**4.1** Avant le début du Concours, les ORGANISATEURS informeront via leurs sites officiels, du principe et du déroulement du Concours et communiqueront l'adresse du Site à laquelle le Règlement du Concours pourrait être consulté. Ceux qui souhaitent devenir candidats devront lire et accepter le présent Règlement du Concours et remplir le formulaire d'inscription annexé aux présentes, disponibles sur le Site. L'inscription et la validation du formulaire d'inscription vaut acceptation pleine et entière des conditions de participation au Concours, telles que définies par le Règlement du Concours.

**4.2** Le Concours est ouvert à tout étudiant d'un établissement membre d'EtuRESCIF d'au moins 18 ans à la date de début du Concours, à l'exclusion des membres du Jury, du personnel des ORGANISATEURS et des Partenaires, ainsi que des membres de leur famille. Les candidats et les Participants de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement de leurs parents ou de leur tuteur légal pour accepter le règlement du Concours et participer au Concours. Les ORGANISATEURS se réservent le droit d'exclure certains Participants, si ces personnes sont présumées avoir enfreint le Règlement du Concours.

**4.3** Les candidats doivent soumettre leur Prototype (ou projet de prototype) dans le délai prévu du règlement du Concours. Chaque Prototype doit être décrit au moyen du formulaire et rédigé en français, décrivant précisément les caractéristiques fonctionnelles et techniques du Prototype. Les Prototypes sélectionnés pour les étapes 2 et 3 doivent être complétés et améliorés avant d'être soumis à nouveau sous la forme d'un fichier compressé, selon le calendrier et détails présentés ci-haut. En tout état de cause, les candidatures devront être portées à la connaissance du Jury sous une forme permettant à celui-ci de comprendre le principe, les enjeux et les vecteurs du développement durable du Projet concerné. Des informations complémentaires pourront être demandées pendant la période spécifiée à l'article 3.

**4.4** Le Concours est gratuit. Les frais qui pourraient être générés par le Prototype ne pourront pas être remboursés.

**4.5** Les ORGANISATEURS se réservent le droit de modifier, d'arrêter, d'annuler ou de différer le Concours à tout moment, sans préavis, notamment en raison de ses propres contraintes. L'article 13 précise en outre les conditions de responsabilité et les garanties des ORGANISATEURS.

## **Article 5. Sélection des gagnants et des garanties du Concours**

### **5.1 Présélection des 10 demi-finalistes par le jury**

Toutes les informations envoyées aux ORGANISATEURS par les candidats et les Participants pendant la phase de soumission des étapes 1 et 3 seront vérifiées par les ORGANISATEURS qui s'assureront qu'elles sont éligibles au Concours et qu'elles respectent le présent Règlement du Concours.

Un jury indépendant composé d'experts scientifiques hautement qualifiés évalue les dispositifs et Prototypes de manière discrétionnaire, jugeant l'originalité et le caractère innovant, la valeur d'usage, la pertinence et la corrélation avec le développement durable et les enjeux environnementaux, la fiabilité technique et fonctionnelle, le graphisme et le design.

La composition finale du jury sera rendue publique sur le site internet du Concours au plus tard 5 jours avant la date de clôture des soumissions des Prototypes. En cas d'empêchement d'un ou plusieurs membres du Jury, les ORGANISATEURS procéderont au remplacement requis.

Conformément à l'article 3, après l'étape 2, le jury présélectionnera 10 Prototypes (demi-finalistes) parmi tous les Prototypes soumis, puis 2 finalistes, parmi les 10 demi-finalistes à l'issue de l'étape 4. Le processus de sélection aura lieu aux dates indiquées à l'article 3.

Les critères de sélection incluront notamment :

1. le degré de créativité et d'innovation du concept du Prototype
2. la faisabilité et la viabilité du Prototype
3. le potentiel du Prototype en termes d'impact sur le développement environnemental et durable
4. le potentiel du Prototype en terme d'impact socio-économique
5. le potentiel du Prototype en terme d'impact éducatif

Les Prototypes présélectionnés doivent répondre aux problèmes suivants

1. Critères de nouveauté S&T: Quelles innovations ont été introduites dans le Prototype?
2. Critère environnemental et de développement durable : A quels enjeux environnementaux ou de développement durable le Prototype apporte-t-il une réponse ?
3. Critère social et économique: À quel problème de société le projet apporte-t-il une réponse? Qui pourrait être intéressé par le projet?

4. Critère d'impact sur la recherche: Quel domaine de recherche pourrait bénéficier de la S&T développée dans le projet?
5. Critère pédagogique : Est-il possible de produire une version simplifiée du dispositif (avec un équipement ou matériel peu coûteux que l'on pourrait trouver sur les marchés locaux) pour des sessions de formation dans d'autres laboratoires ou lycées? Si oui, développer ceci.

## **5.2 Sélection et annonce des gagnants**

Les gagnants du Concours seront sélectionnés par le jury du Concours ainsi que 2 responsables du CNF (Campus Numérique Francophone) en fonction des critères suivants :

1. des mêmes critères que les étapes 2 et 3 du concours
2. de l'importance des améliorations apportées à leur Prototype depuis l'étape 2 de l'article 2.

Le jury classera ensuite les finalistes et annoncera les gagnants du Concours sur le Site. Il ne peut pas y avoir de gagnant ex-aequo. Dans l'éventualité où plusieurs Participants sont à égalité pour l'attribution de prix dans le cadre du Concours, il appartiendra au président du jury de choisir le gagnant parmi ces finalistes. Les décisions du jury sont définitives, elles ne peuvent faire l'objet d'aucun recours, ni appel quel qu'il soit. Il est précisé que le Prototype du gagnant pourra être utilisé par les ORGANISATEURS dans les conditions prévues dans le présent Règlement du Concours.

## **5.3 Garanties**

Les Participants garantissent que leur Prototype proposé

- est un travail original des Participants ;
- ne contient pas de marques, logos ou éléments couverts par le droit d'auteur et qui n'appartiendrait pas aux Participants ou qui seraient utilisés sans permission ou qui porteraient atteinte aux droits d'un tiers, y compris les droits d'auteur, marques, brevets, secrets d'affaires, logos, droits issus de contrats ou de licences, droits de publicité ou droits relatifs à la vie privée, aux droits moraux ou à tout autre droit de propriété intellectuelle ;
- ne fait pas l'objet d'un contrat avec un tiers, et que l'ORGANISATEUR n'aura pas à payer de frais à toute personne ou entité en raison de l'utilisation ou de l'exploitation de l'application ou de tout autre droit relatif à l'appareil proposé.

## **Article 6 : Disqualification d'un candidat inscrit**

Les Participants pourront être disqualifiés pour toute violation avérée du Règlement du Concours. Un Participant pourra être disqualifié pendant toute phase du Concours, même si le Participant est déjà désigné gagnant, dès la découverte de tout type d'acte de falsification

et/ou de tricherie, qu'il en soit l'auteur et/ou le complice. En cas de disqualification, les ORGANISATEURS invalide la participation du Participant contrevenant. Ce dernier est déclaré disqualifié par l'envoi d'un email à l'adresse indiquée lors de l'inscription au Concours. Si la disqualification concerne un Participant inscrit qui a reçu un prix, le Participant disqualifié s'engage à restituer le prix en totalité aux ORGANISATEURS qui décideront de l'attribuer à un autre Participant.

#### **Article 7. Promotion et communication**

Les ORGANISATEURS sont seuls compétents pour la publication des résultats.

Tous les Prototypes soumis au Concours, et notamment les dispositifs gagnants, seront mis en évidence sur le Site, ainsi que sur les différents supports de communication des ORGANISATEURS et des Partenaires du Concours. Les Participants renoncent à toute demande d'indemnisation ou quelconque rémunération pour la promotion de leurs applications ou Prototype.

#### **Article 8. Contenu des dotations du Concours**

1. Tous les Participants ayant soumis un Prototype dans le cadre défini à l'article 3 et respectant les conditions d'application présentées par le présent règlement pourront bénéficier d'une adhésion gratuite à Ongola Fablab pendant un an.
2. De plus, chacun des trois finalistes recevra une prime dont le montant dépendra du classement par le jury tel que précisé précédemment.
3. D'autres lots pourront éventuellement compléter ces dotations (formation complémentaire, support technique, imprimante 3D, outils «low cost»), les ORGANISATEURS restant libres de proposer ou non, à leur discrétion, ces lots supplémentaires.

#### **Article 9. Engagement des Participants**

Dans le cadre de la participation à ce Concours, les Participants acceptent que certaines de leurs données personnelles soient transmises aux Partenaires, aux fins exclusives du Concours, sous réserve de l'approbation du présent Règlement du concours

#### **Article 10. Droit d'exploitation et propriété intellectuelle**

En soumettant leur Prototype à la participation au Concours, les Participants garantissent qu'ils détiennent tous les droits relatifs à tout texte, image, photographie, logiciel et tout autre contenu graphique inclus dans le Prototype, ou que le propriétaire de ces droits les a autorisés à utiliser le contenu dans le cadre du Concours. Ils garantissent que toute personne dont l'image ou la voix est reproduite dans le Prototype a consenti à cette reproduction, en particulier à des fins de distribution, de reproduction et de diffusion publique. Les Prototypes ne



doivent en aucun cas porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou à un droit à l'image. Chaque Participant garantit aux ORGANISATEURS que sa création n'affecte en aucune façon les droits éventuellement détenus par un tiers, et que le participant a obtenu, le cas échéant, l'autorisation du tiers ayant éventuellement participé à son élaboration.

Tout candidat ou Participant conserve les droits de propriété intellectuelle attachés à son Prototype. En participant au Concours, le Participant reconnaît être le propriétaire légitime. Les Participants ne cèdent en aucune manière et à aucune partie leurs droits d'exploitation commerciale et la propriété de leurs Prototypes réalisés dans le cadre du Concours, jusqu'à la fin du Concours.

Si les Participants souhaitent céder leurs droits dans les 6 prochains mois, ils s'engagent à proposer d'abord aux ORGANISATEURS ou à ses Partenaires d'acquérir les droits de leurs Prototypes à des fins commerciales.

Toutefois au cours de l'accompagnement de leurs projets à Ongola Fablab, les participants sont soumis aux règles sur les propriétés intellectuelles relevant d'Ongola Fablab.

### **Article 11. Utilisation promotionnelle par l'ORGANISATEUR**

**11.1** Dans le cadre de leur participation à ce Concours, les Participants (y compris les demi-finalistes et les gagnants) autorisent aux ORGANISATEURS à utiliser, s'il le souhaite, leurs prénom et nom, ainsi que les Prototypes pour toute communication, promotion, interne et/ou publicité externe relative au Concours et sans que cela ne lui confère une rémunération, droit ou avantage quel qu'il soit.

En s'inscrivant au Concours, les Participants acceptent l'utilisation et la diffusion de leur image par les ORGANISATEURS, en particulier à des fins promotionnelles pour un événement ultérieur au Concours. La production et la distribution de films ou de photographies de l'événement ne donneront lieu à aucune rétribution des Participants.

**11.2** Les ORGANISATEURS se réservent le droit de publier le nom des personnes ou équipes gagnantes pour toute publication relative aux résultats du Concours. Tout Participant présent lors de la finale reconnaît aux ORGANISATEURS, pour illustrer cet événement, le droit de divulguer au public une image pouvant inclure sa personne.

### **Article 12. Responsabilité et garanties**

- La participation au Concours implique la connaissance et acceptation pleine et entière par les candidats et les Participants de toutes les clauses du présent Règlement du Concours ainsi que des caractéristiques et limites d'Internet, notamment en matière de performance technique, de délai de consultation, d'interrogation, de réponse, ou de transfert d'informations, de risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, le manque ou absence de

protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet.

- Il est précisé qu'il est de la responsabilité du Participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les données et/ou le logiciel et/ou le matériel informatique du candidat et du Participant contre toute infraction.
- Les ORGANISATEURS ne peuvent être tenus pour responsable de toute erreur, omission, interruption, perte de données, dysfonctionnement ou si le Participant ne parvient pas à accéder, participer au Concours provoquant des dommages directs ou indirects.
- Les ORGANISATEURS ne sauraient être tenus responsable des perturbations ou troubles du courrier.
- Les ORGANISATEURS se réservent le droit, s'ils estiment que les circonstances l'exigent, de modifier, d'interrompre, d'écourter, d'annuler ou de différer le Concours, à tout moment, sans préavis et notamment en fonction de ses propres contraintes, sans que sa responsabilité puisse être recherchée ainsi. Il ne peut faire l'objet d'aucune réclamation pour engager sa responsabilité à cet égard.
- Tout Participant est entièrement responsable de tout préjudice éventuel qu'il pourrait causer directement ou indirectement à un autre candidat ou Participant, membre du jury, les ORGANISATEURS ou un tiers. Le Participant assume l'entière responsabilité de la légalité, de l'adéquation et de la non-violation des droits de propriété intellectuelle de sa demande.

**Article 13. Protection des données personnelles - Respect de la loi sur la protection des données - Informations par e-mail et/ou courrier, loyauté et sincérité de leur participation au Concours.**

Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité ou d'adresse entraîne l'élimination immédiate du Participant. Les données personnelles collectées par les ORGANISATEURS dans le cadre du Concours font l'objet d'un traitement automatisé des données personnelles conformément aux dispositions légales, les ORGANISATEURS s'engagent à prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver la sécurité des informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. Les données collectées ne seront ni vendues ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit, sauf aux Partenaires du Concours.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en adressant une lettre aux ORGANISATEURS. Les Participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données personnelles les concernant dans le cadre du Concours. Les ORGANISATEURS ne saurait être tenus responsables

du traitement éventuel des données personnelles que pourrait réaliser ses Partenaires dans le cadre du Concours.